



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 1 du 29 août 2017



### Campagne 2017-2018



#### A retenir cette semaine :

##### Colza

- La majorité des semis est terminée. Les levées en cours se font difficilement dans les secteurs où la pluie se fait attendre. Dans les quelques secteurs où il a plu suffisamment, les levées sont dynamiques et régulières.
- Mise en place des pièges dans les parcelles semées pour surveiller l'arrivée des ravageurs.
- Présence de petites altises dans certaines parcelles. Quelques dégâts de limaces dans les secteurs arrosés.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



### Grandes cultures n° 1 du 29 août 2017



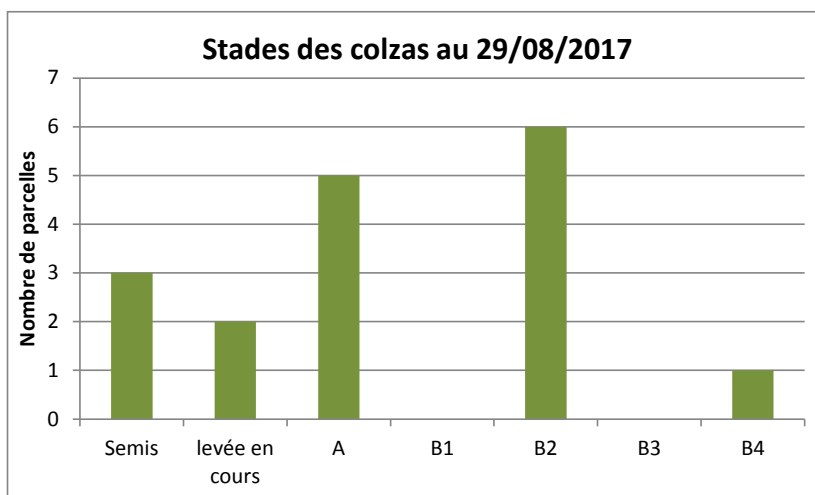
#### Réseau 2017-2018

Le réseau BSV Bourgogne - Franche Comté est actuellement en train de se constituer. Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 17 parcelles.

#### Stades des colzas

La plupart des semis sont réalisés.

Les pluies à caractères orageux ont été inégales sur le territoire. Le centre, le sud et l'est de la région ont été peu arrosés. Seuls certains secteurs du nord de la région Bourgogne-Franche-Comté ont eu suffisamment d'eau pour assurer une levée rapide.



Localisation, stade et variété des parcelles du réseau d'observation en cours de construction :

Commune	Département	Variété	date de semis	stade au 29/08/2017
BAIGNEUX-LES-JUIFS	21	Mélange	19/08/2017	A : Cotylédons étalés
CHATILLON-SUR-SEINE	21	Mélange	12/08/2017	B2 : 2 feuilles vraies
CHOREY-LES-BEAUNE	21	Mélange	16/08/2017	B2 : 2 feuilles vraies
MENESBLE	21	DJANGO	14/08/2017	B2 : 2 feuilles vraies
NUITS-SAINT-GEORGES	21	DK EXPANSION	21/08/2017	A : Cotylédons étalés
SAULON-LA-RUE	21	DK EXTIME	22/08/2017	Semis
SAVIGNY-LES-BEAUNE	21	Mélange	05/08/2017	B4 : 4 feuilles vraies
RUFFEY-SUR-SEILLE	39	DK EXPANSION	22/08/2017	Semis
TRACY-SUR-LOIRE	58	DK EXCLAIM	20/08/2017	levée en cours
BUXY	71	TREZZOR	23/08/2017	Semis
CHAMPLOST	89	DK EXCEPTION	11/08/2017	A : Cotylédons étalés
EGRISSELLES-LE-BOCAC	89	EXENTIEL	22/08/2017	A : Cotylédons étalés
FRESNES	89	Mélange	15/08/2017	B2 : 2 feuilles vraies
GY-L'EVEQUE	89	Mélange	22/08/2017	levée en cours
SAINT-CYR-LES-COLON	89	Mélange	12/08/2017	B2 : 2 feuilles vraies
VALLAN	89	MELANGE HYBRIDE	14/08/2017	B2 : 2 feuilles vraies
VILLIERS-LOUIS	89	KWS ROBERTO	17/08/2017	A : Cotylédons étalés



## Mise en œuvre des pièges

Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation des colzas.

Ils permettront d'appréhender l'arrivée des insectes en temps réel et de façon très locale pour avoir une lutte contre les ravageurs qui soit adaptée, efficace et raisonnée.

Les pièges sont essentiels pour pouvoir utiliser les seuils de nuisibilité et mesurer les risques sur les parcelles de colza.

Avant la levée de la culture puis en complément de l'observation des plantes, les pièges nous informent sur l'arrivée des ravageurs et leur activité.

### Pièges à limaces :



Avant la levée de la culture, l'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres.

Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en « grattant » la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

### Les cuvettes jaunes :

Elles se placent au niveau de la végétation sauf pour les grosses altises (altises d'hiver) ou la cuvette doit être enterrée.



Cuvette enterrée (illustration Terres Inovia)

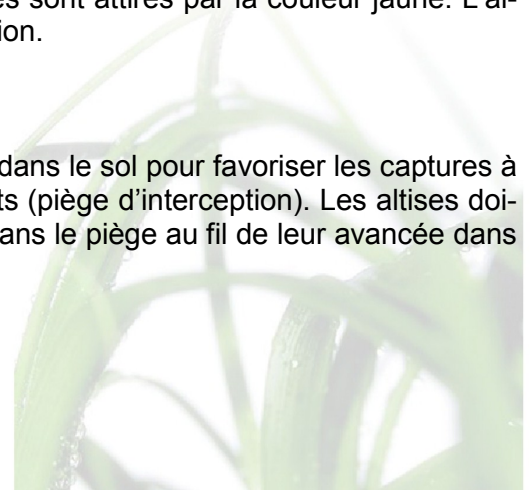
Pour capturer l'altise d'hiver ou grosse altise, la cuvette doit être enterrée, bord supérieur à 1-2 cm au dessus du sol.

La plupart des insectes sont attirés par la couleur jaune. L'altise d'hiver fait exception.



Photo L. Jung, Terres Inovia

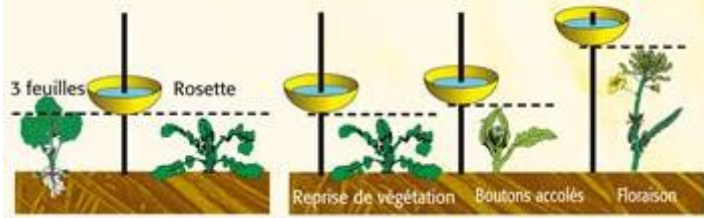
On enterre la cuvette dans le sol pour favoriser les captures à l'occasion de ses sauts (piège d'interception). Les altises doivent pouvoir tomber dans le piège au fil de leur avancée dans la parcelle.





### Phoma

À partir de 3 feuilles, la cuvette doit être "posée" sur la végétation



Cuvette en végétation (illustration Terres Inovia)

Pour les autres insectes, la cuvette doit être toujours comme "posée" sur la végétation.

### Quelques conseils d'usage pour que les pièges soient attractifs :

- Positionner le piège dans le champ en tenant compte des vents dominant et de la proximité d'une ancienne parcelle de colza.
- Remplir la cuvette avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de mouillant de type liquide vaisselle (pas trop). Prévoir un bidon plein de ce mélange qui reste dans la parcelle pour faire le niveau de la cuvette.
- Eviter les piétinements qui modifient le contexte de végétation. Si nécessaire, déplacer la cuvette.
- Nettoyer la cuvette jaune pour qu'elle reste attractive. Si la couleur jaune est « passée », changer la cuvette.
- Relever le(les) cuvette(s) toutes les semaines : filtrer les insectes et éventuellement les laisser sécher pour faciliter leur reconnaissance, remplacer l'eau régulièrement, repositionner la cuvette en fonction de la hauteur de la végétation.

### Ravageurs

Les premiers insectes susceptibles d'être observés dans les cuvettes sont les petites altises (ou altises des crucifères). Attention à ne pas les confondre avec les grosses altises (ou altises d'hiver) qui, en général, arrivent plus tard, vers la mi-septembre.

### Altises des crucifères ou petites altises

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2,5 mm.



Petites altises noires sur cotylédons de colza.  
Morsures circulaires visibles  
(L. Jung, Terres Inovia)



Petite altise bicolore sur 1ère feuille émergente  
de colza  
(H. Martin, Seine-Yonne)



**-Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

**-Seuil de nuisibilité** : 8 pieds sur 10 portants des morsures et 25% de la surface foliaire détruite.

La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle. Dans les zones ou des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, donc augmente le risque.

**-Observations :**

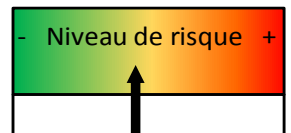
- 9 parcelles/14 observées signalent des morsures d'altises sur cotylédons.
- 1 parcelle a plus de 8 pieds/10 avec des morsures mais avec seulement 4% de la surface foliaire détruite.
- Les 8 autres ont moins de 4 pieds/10 avec des morsures.

**-Analyse du risque :**

- pour les colzas qui viennent d'être semés ou en cours de levée, ou à l'inverse pour les colzas qui sont déjà au **stade 2 feuille et plus**, le risque est faible.



- pour les colzas qui sont entre le **stade cotylédons et le stade 2 feuilles**, et qui ont du mal à se développer du fait des conditions sèches, le risque est moyen. Surveiller les bordures de parcelles en priorité.



**Limaces**

Le colza est particulièrement appétant pour les limaces. Il convient d'être attentif entre la levée et le stade 3-4 feuilles. Même si au printemps dernier elles ont été moins présentes qu'au printemps 2016, le risque est toujours d'actualité. Ce risque diminue lorsque la levée et l'atteinte du stade 4 feuilles se font rapidement.

Le risque est accru sur sol avec résidus pailleux et fraîcheur.

**-Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

**-Seuil de nuisibilité** : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

**-Observations** : 1 seule parcelle est signalée avec une présence assez importante de limaces mais il faudra rester vigilant après les prochains épisodes pluvieux en particulier dans les parcelles avec beaucoup de résidus pailleux.





### Autres ravageurs

Carabes phytophages : Localement ces ravageurs ont pu provoquer ponctuellement des disparitions de pieds, en particulier en bordure de parcelles.



Un carabe phytophage  
E. Bonnin, Soufflet agriculture



Colza avec morsure circulaires de petites altises et encoches de prélèvements foliaires de carabes (*amara*)  
D. de Fornel, Terres Inovia

### Flash Campagnols des champs

#### Campagnols des champs (*Mycrotus arvalis*)



Campagnol des champs (*Mycrotus arvalis*)  
([campagnol.fr](http://campagnol.fr))



Réseau de galeries de campagnols des champs  
(Réseau FREDON)

**Seuil de nuisibilité** : 200 individus/ha (selon les cultures et les stades)

#### Analyse du risque :

Avec la hausse des températures et le temps sec de l'été, l'activité des populations de campagnols a tendance à faiblir. Toutefois, cette baisse d'activité n'est pas représentative des densités de populations réellement présentes.

Pour rappel les populations de campagnols atteignent leur paroxysme à l'automne (période de reproduction de mars à octobre). La plus grande vigilance est donc de rigueur en cette fin d'été et il reste important de mettre en place des méthodes permettant le contrôle des populations avant toute hausse éventuelle (travail du sol, entretien des bordures enherbées, pose de perchoirs et/ou de nichoirs). **Afin d'intervenir le plus tôt possible il est donc primordial de surveiller les parcelles et d'identifier les réseaux de galeries actifs : présence de crottes cylindriques de couleur noire à verdâtre le long des coulées, ou bien de débris de végétaux.**



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 1 du 29 août 2017

En complément de ces solutions de lutte raisonnées, et avant que les populations ne soient trop importantes (principe de la lutte à basse densité), il est possible d'intervenir chimiquement en utilisant des appâts empoisonnés à base de bromadiolone phytosanitaire (seule molécule de lutte contre les campagnols homologuée pour un usage en plein champ). La lutte chimique est encadrée par l'arrêté interministériel du 14 mai 2014. Depuis cet arrêté, tout agriculteur souhaitant mettre en place une lutte chimique sur son exploitation doit participer à une formation spéciale sur la lutte contre les campagnols, organisée par l'OVS végétal, la FREDON Bourgogne. Une journée de formation aura lieu dans les locaux de la FREDON Bourgogne à Beaune le jeudi 14 septembre.

### **Journée de formation « lutte contre les campagnols »**

**Jeudi 14 septembre 2017 à la FREDON Bourgogne, 21 rue Jean Baptiste Gambut, 21200 BEAUNE**

8h30 – 12h30 : Formation en salle (point biologique sur les campagnols, les moyens de lutte, point réglementaire sur l'arrêté du 14 mai 2014 et sur l'emploi de la bromadiolone)

14h – 17h : Mise en pratique sur le terrain (démonstration de comptage par diagonale, pose de différents types de pièges, démonstration de traitement chimique à la canne)

*Formation financée par le fond VIVEA. La formation est accessible sans frais pour tout agriculteur à jour de ses cotisations MSA. Toutefois, la formation reste accessible à toute personne souhaitant y participer, moyennant une inscription de 105 €.*

Pour vous inscrire à cette journée de formation merci de vous adresser à la FREDON Bourgogne au 03.80.25.95.45.

***Contre les campagnols : du collectif, du préventif et du raisonné.***

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement